

# ISNORUN

## RÈGLEMENT COURSE

### RÉSUMÉ

Ce document décrit  
le règlement de la  
course des 10km  
d'Isneauville

## **Préliminaire**

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

# **Titre I**

## **Lieu, date et nature de la compétition**

### **Lieu**

Le départ et les arrivées de toutes les courses lors des 10km d'Isneauville se situeront sur la commune d'Isneauville. Cette course traversera également les communes d'Houpeville et de Bois-Guillaume.

### **Epreuve**

Au programme de cette édition :

- une course de 10km principalement sur route et empruntant des chemins forestiers stabilisés. Le parcours ne possède qu'une boucle.
- une course de 5km uniquement sur route. Le parcours ne possède qu'une boucle.
- Des courses « Balygoo » enfants/ados sur route sur 4 distances différentes.

### **Horaire de départ**

Les départs seront donnés le Dimanche 14 Mai 2023, rue de l'église. Les arrivées seront adjudgées au même endroit.

De 9H40 à 11H : Départ des 4 courses « Balygoo » enfants/ados

9h40 : 4 boucles soit 2,8km

10h00 : 2 boucles soit 1,4km

10h15 : 1 boucle soit 700m

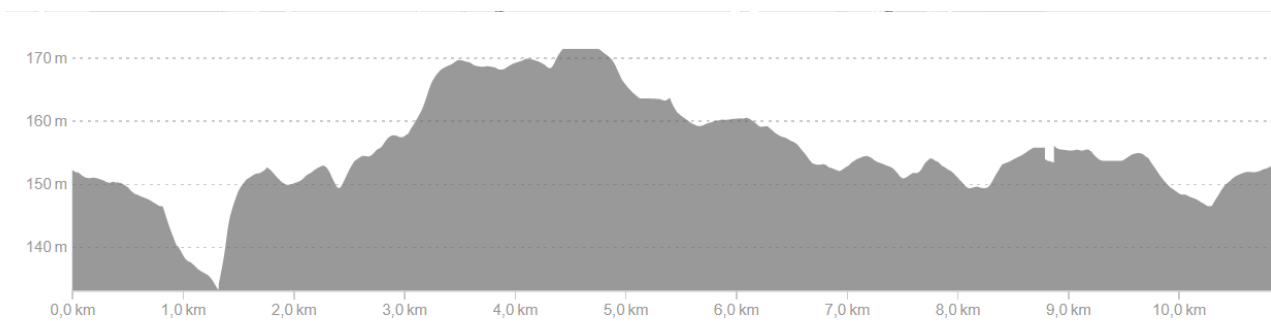
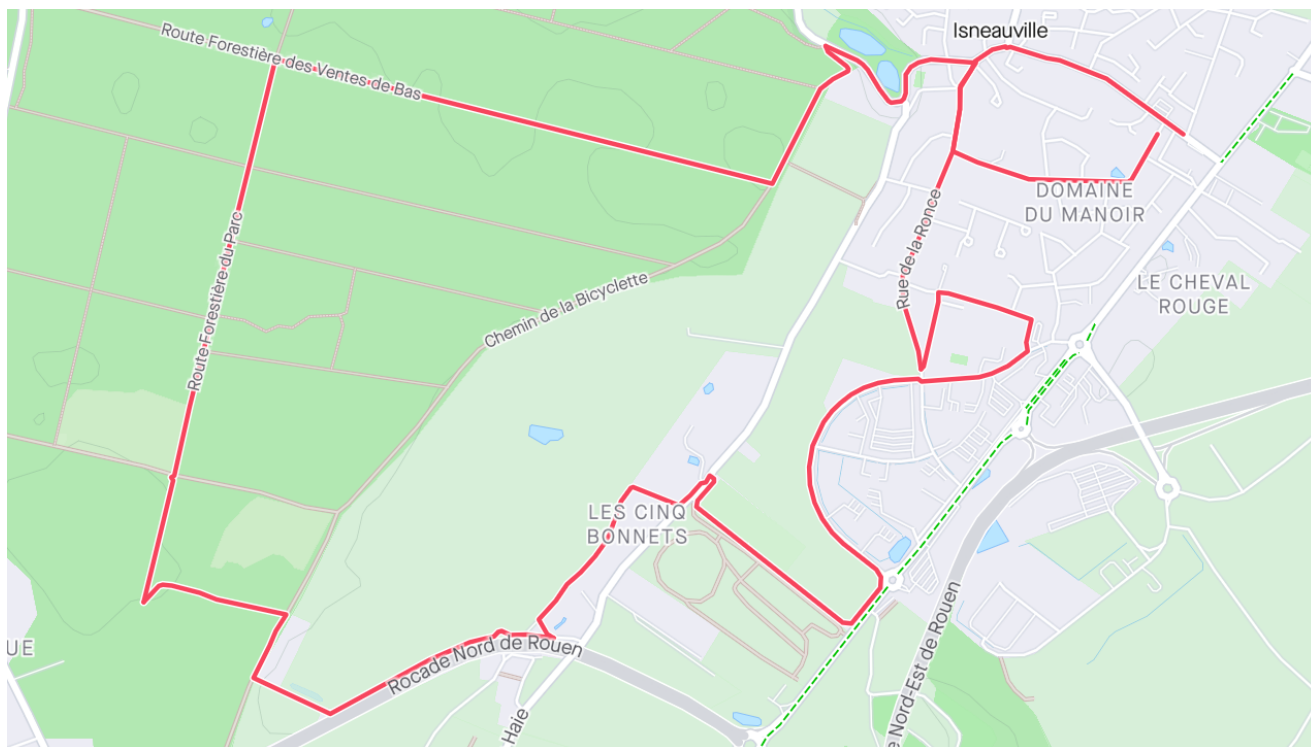
10h30 : 100m course parents/enfants

A 11H : Départ du 5km

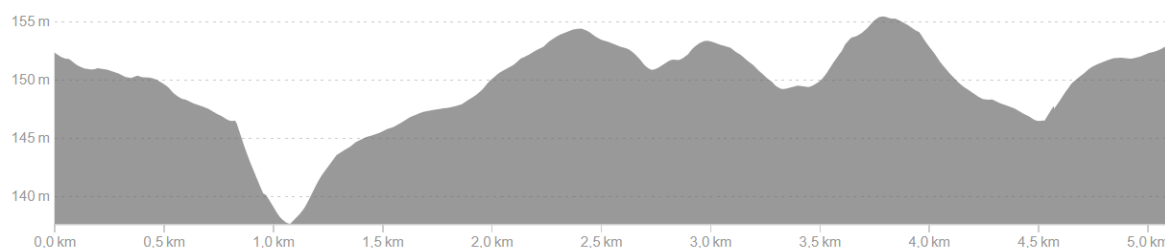
A 14H : Départ du 10km

## Plans et profils

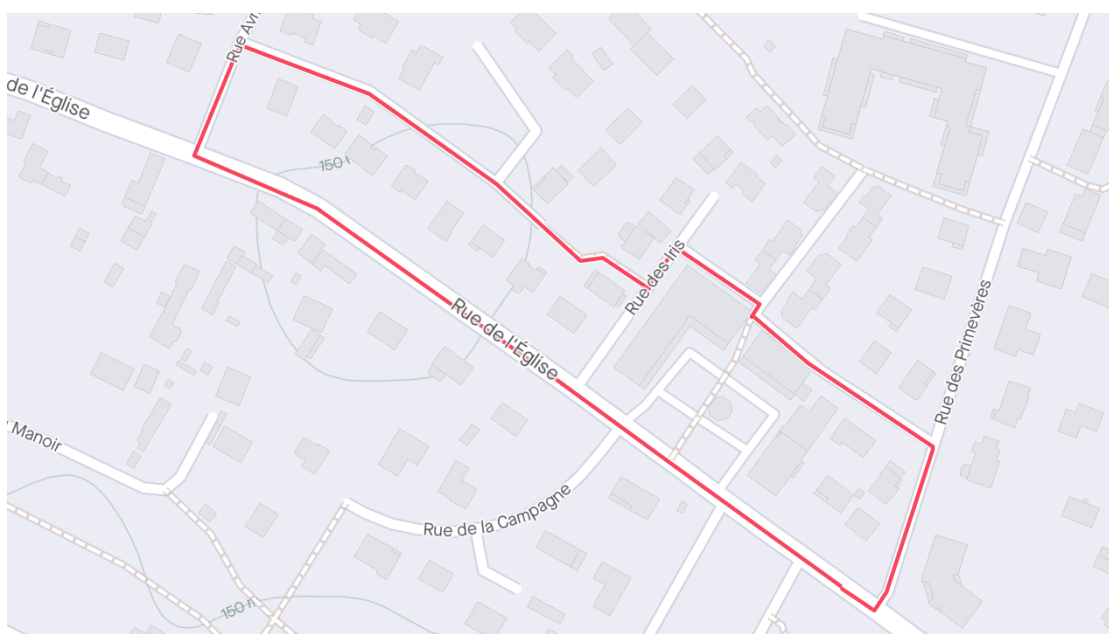
10km : [10km Isnorun 2023 | Itinéraire de course à pied de 10,2 km sur Strava](#)



5km : [5KM ISNEAUVILLE 2023](#) | Itinéraire de course à pied de 5,1 km sur Strava



Courses enfants : [parcours enfant 2023](#) | Itinéraire de course à pied de 0,7 km sur Strava



## Titre II

### Organisateur

#### Organisateur et ses coordonnées

L'association ISNORUN est l'organisateur de cet évènement. Son président en est par conséquent le responsable juridique.

Coordonnées ISNORUN :

66 rue de l'europe - 76230 Isneauville

## Titre III

### Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée par plusieurs critères.

#### Catégorie d'âge

Courses	Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie
10km	Cadets (nés en 2007 et avant)
5km	Minimes (nés en 2009 et avant)
Environ 2,8km	Benjamins (nés entre 2010 et 2011)
Environ 1,4km	Poussins (nés entre 2012 et 2013)
Environ 700m	Eveil Athlétique (nés entre 2014 et 2016)
Environ 100m	Baby Athlé (nés en 2017 et après)

#### Certificat médical

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, **délivrée par la FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, **délivrée par une fédération uniquement agréée** (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

### **Remise de documents**

Les documents seront à remettre sur le site internet lors de l'inscription

### **Inscription**

Les inscriptions sont à effectuer sur la plateforme partenaire TROPEVENT.

Les droits d'inscription sont de :

	Jusqu'au 15/04/2023	Jusqu'au 11/05/2023
10 km	11 euros (+ 0,60 euros pour les frais d'inscription)	13 euros (+ 0,60 euros pour les frais d'inscription)
5 km	6 euros (+ 0,60 euros pour les frais d'inscription)	8 euros (+ 0,60 euros pour les frais d'inscription)
Courses enfants	1 euro (+ 0,50 euros pour les frais d'inscription)	1 euro (+ 0,50 euros pour les frais d'inscription)

L'inscription donne droit à un lot surprise, remis le jour de la course avec le dossard.

### **Clôture des inscriptions**

La clôture des inscriptions est fixée au : 11/05/2023 à 23h59.

### **Limite du nombre d'inscriptions**

Le nombre d'inscriptions cumulées sur les courses de 5 et 10km est limité à 1 000 dossards.

### **Athlètes handisport**

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

### **Mineurs**

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

### **Dossard**

Les dossards seront à retirer soit le samedi 13 mai de 15h à 19h au gymnase du cheval rouge, soit le dimanche 14 mai de 9h à 10h30, sur le lieu de l'épreuve, au stand ISNORUN.

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.

#### **Matériel de sécurité**

Aucun matériel de sécurité obligatoire

#### **Rétractation**

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

#### **Acceptation du présent règlement**

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

## **Titre IV**

### **Cession de dossard**

#### **Cession de dossard**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **Titre V**

### **Assurances**

#### **Responsabilité civile**

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance **4121633J** souscrite auprès de **MAIF**.

#### **Assurance dommages corporels**

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

## **Titre VI**

### **Règles sportives**

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

#### **Jury**

Pas de jury pour 2023

#### **Aide aux concurrents**

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualificative.

#### **Suiveurs**

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

#### **Limites horaires**

Le temps maximum alloué pour les courses sont les suivants :

- 5km : 1H
- 10km : 2H

Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

#### **Chronométrage**

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques, intégrés au dossard ;

Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas à l'organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du participant dans le classement. L'organisateur ne serait en être tenu responsable.



## Titre VII

### Classements et récompenses

#### Classements

Il sera établi pour les courses des 5km et 10 km :

- Classement général
- Classement scratch masculin
- Classement scratch féminin
- Classement par catégorie

#### Récompenses

Pour les courses des 5km et 10 km :

- Les 3 premiers Hommes et 3 premières Femmes
- Le premier Isneauvillais et la première Isneauvillaise
- Dernier concurrent 😊
- L'équipe (entreprise, association, club ou autre) la plus représentée en nombre de coureurs à l'arrivée des courses 5km et 10km.

Pour la course des 10km :

- Récompense pour le premier Homme et première Femme sur le segment Challenge - 10 Kms Isneauville sur la course des 10km. L'application Strava sera utilisée pour départager les concurrents.

#### Primes

Aucune prime ne sera remise sur l'ensemble des courses.

#### Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur la page Facebook de l'organisateur.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique [dpo@athle.fr](mailto:dpo@athle.fr)).

## **Titre VIII**

### **Ravitaillements**

#### **Ravitaillements**

Un ravitaillement sera proposé sur les 10km à mi-course.

Il n'y aura pas de ravitaillement pour les 5km.

Un ravitaillement sera proposé à l'arrivée.

## **Titre VIII**

### **Sécurité et soins**

#### **Voies utilisées**

La compétition se déroule (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée.

#### **Sécurité des concurrents**

La sécurité est assurée par l'association de secourisme agréée : Croix-Rouge

Une liaison téléphonique est assurée avec un médecin.

#### **Entraide entre concurrents**

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

#### **Protection de l'environnement**

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

#### **Droit à l'image**

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

### **Force majeure**

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

### **Annulation**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas d'annulation pour cause de COVID ou toute autre épidémie, l'organisateur pourra rembourser une partie des frais d'engagement, en fonction de ses capacités.